

## Tuteur référent

loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social  
accord de branche 2005-01 relatif à la formation professionnelle

---

### accès à la formation – rentrée 2010

---

#### 1. conditions d'accès

La formation s'adresse aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social qui accompagnent le stage, l'arrivée dans l'emploi d'un tuteur ou l'accompagnement d'un salarié dans le cadre d'une évolution professionnelle.

Les candidats doivent être en situation tutorale au moment de l'entrée en formation.

#### 2. modalités d'admission

L'entrée en formation ne fait l'objet d'aucune épreuve de sélection.

L'ouverture de la formation est conditionnée à un nombre suffisant d'inscrits.

#### 3. modalités d'inscription

*La collecte, la conservation et la communication d'informations nominatives seront conformes aux dispositions des articles 25 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.*

##### demande de dossier

Le dossier peut être directement téléchargé sur le site de l'institut ([www.irtsaquitaine.fr](http://www.irtsaquitaine.fr)) à partir de **septembre 2010**.

Les demandes téléphoniques ne sont pas prises en compte.

##### dépôt de dossier

Le dossier complet doit être retourné à l'IRTS Aquitaine (date et adresse de retour indiquées dans le dossier).

Date de clôture des inscriptions : **5 novembre 2010** cachet de la poste faisant foi.

Les candidats ayant retourné leur dossier complet dans les délais recevront un courrier de confirmation l'IRTS Aquitaine

##### coût

Le coût total de la formation est de **1 380 €** pour le cycle **2010-2011**